

# CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 MARS 2022

**PRESENTS** : GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, BOUSSARIE Alain, FLOCH Françoise, MAGIN Jean-Pierre, BOGET Bruno, MISSAULT Marie-Pierre, BUFFARD Gilbert, BAILLET Nathalie BOISSAVIT Valérie, GACHON Didier, LAINÉ Corinne

**ABSENTS** : NEVERS Juliette (procuration à GACHON Didier), RIEU Quentin (procuration à GOURAUD Sylvie), WHYTE Muriel (procuration à Gérard SAVOYE)

**SECRETAIRE** : MISSAULT Marie-Pierre

.....

Comme convenu en commission des finances, Madame le Maire demande à rattacher 2 délibérations demandées lundi 28 mars au matin par le Receveur Municipal, celles-ci impactant directement le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

- **Erreur sur CA 2020 sur résultat de fonctionnement** : Suite à un rejet de titre effectué par le comptable public et non par l'ordonnateur il y a une différence de 0,16 euros sur le résultat en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents (15 voix « Pour » dont 3 procurations) pour modifier le résultat reporté en recettes de fonctionnement sur le compte administratif de 2021 en ce sens que le montant est de 870 483,30 euros au lieu de 870 483,46 euros.

Le résultat cumulé de fonctionnement sur le compte administratif 2021 est de 1 162 343,75 euros

- **Erreur sur CA 2020 sur résultat d'investissement** : Suite à un rejet de titre effectué par l'ordonnateur et non par le comptable public il y a une différence de 291,54 euros en investissement entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il y a donc lieu de modifier les écritures en modifiant l'affectation du résultat 2021 en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents (15 voix « Pour » dont 3 procurations) pour modifier le résultat reporté en recettes d'investissement sur le compte administratif 2021 en ce sens que le montant est de 5 634,91 euros au lieu de 5 343,47 euros.

Le résultat cumulé d'investissement sur le compte administratif 2021 est de 5 634,91 € (report 2020) + 38 411,34 € (résultat 2021) soit 44 046,25 € au lieu de 43 754,81 €.

## 1- Approbation du compte rendu de la séance du 26 janvier 2022 :

Le compte rendu de la séance du 26 janvier est approuvé à l'unanimité.

## 2- Vote des comptes administratifs 2021 (budget principal et budget de la caisse des écoles) :

Après avoir entendu la présentation des comptes de l'année 2020 (cf documents remis en début de séance) et considérant le fait qu'il y a lieu de statuer sur ces derniers, Madame le Maire est sortie de la salle, le doyen de l'assemblée, Gérard SAVOYE, fait voter les comptes administratifs.

- Le compte administratif « caisse des écoles » est approuvé par 13 voix « Pour » dont 2 procurations
- Le compte administratif « budget principal » est approuvé par 13 voix « Pour » dont 2 procurations

### 3-Vote des comptes de gestion 2021 (budget principal et budget de la caisse des écoles :

Madame le Maire étant revenue dans la salle elle fait procéder au vote des comptes de gestion qui sont identiques aux comptes administratifs.

- Le compte de gestion « budget principal » est approuvé par 15 voix « Pour » dont 3 procurations
- Le compte de gestion « caisse des écoles » est approuvé par 15 voix « Pour » dont 3 procurations

### 4-Affectation des résultats :

#### Budget principal :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de 2021 au budget primitif 2022.

- Les membres de l'Assemblée, à l'unanimité des présents (15 voix « Pour » dont 3 procurations) décident d'affecter :
- 246 092,71 € au compte 001 « résultat reporté ou anticipé » en dépenses d'investissement
- 246 092,71€ au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement,
- 44 046,25 € au compte 001 « résultat reporté ou anticipé » en recettes d'investissement
- 916 251,04 € au compte 002 excédent de fonctionnement antérieur reporté en recettes de fonctionnement.

#### Budget Caisse des Ecoles :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de 2021 au budget primitif 2022.

- Les membres de l'Assemblée, à l'unanimité des présents (15 voix « Pour » dont 3 procurations) décident d'affecter 18 638,89 € au compte 002 excédent de fonctionnement antérieur reporté.

### 5-Présentation des orientations budgétaires 2022 :

Madame le Maire indique que la commission des travaux ainsi que la commission des finances se sont déjà réunies pour évoquer les projets et qu'une autre réunion de la commission des finances aura lieu lundi prochain pour préparer le budget primitif.

Elle énumère les projets qui feront l'objet des débats lors de cette commission des finances.

**Voirie :** - 2 devis pour route communautaire de St Pardoux à Sceau : 1 tronçon de l'école à route déchetterie et un autre de la route de la déchetterie au village de Puypelat.

- Au niveau communal : route de Jamaye, route Gendarmerie

**Achats :** - - maison Frécaut

- Terrain Mazières route de Nontron. Contenance 28 543 m<sup>2</sup> dont 6375 constructibles.

**Défense incendie :** Tannerie, Lotissement des Sables de Dronne et Route de Thiviers

Travaux à prévoir à la salle de judo

Eclairage public

Pupitres

City stade et terrain foot

Fonds concours médiathèque et maison de santé

Fin travaux logement Clavaud

## **6- Maison des Sports : déprogrammation de la subvention demandée au Conseil Départemental :**

Madame le Maire rappelle que l'ancien Conseil Municipal avait déposé une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'une maison des sports. Ce projet n'étant plus d'actualité pour le moment, elle propose de demander la déprogrammation de notre demande afin de ne pas bloquer inutilement des fonds publics.

Pour info : le montant prévisionnel des travaux était de 1 154 073 euros HT et la subvention sollicitée au Conseil Départemental de 331 221 euros.

Vote du Conseil : 15 voix « Pour » dont 3 procurations

## **7- Aménagement du stade : demande de subvention auprès de la Région :**

Madame le Maire rappelle la décision du 26 janvier dernier de solliciter la DETR et le Conseil Départemental pour le financement de travaux d'aménagement au stade. Il avait alors été précisé que des renseignements seraient pris auprès de la Région et de l'Agence Nationale du Sport afin de savoir si le dossier serait éligible à leur aide. Ceci ayant été fait, et compte tenu qu'il n'est pas possible de solliciter plus de 80% de subvention, Madame le Maire propose de déposer simplement une demande de subvention de 20% du HT à la Région.

Le montant HT prévisionnel des travaux étant de 403 260 euros, la subvention sollicitée auprès de la Région serait de 80 652 euros.

Le Conseil décide par 15 voix « Pour » de solliciter la Région dans les conditions ci-dessus

## **8- Aménagement du city stade : demande de subvention auprès de la Région et de l'ANS :**

Madame le Maire rappelle la décision du 26 janvier dernier de solliciter la DETR et le Conseil Départemental pour le financement de l'aménagement d'un city stade sur un montant prévisionnel de travaux de 79 598 euros HT. Il avait alors été précisé que des renseignements seraient pris auprès de la Région, de la CAF et de l'Agence Nationale du Sport afin de savoir si le dossier serait éligible à leur aide.

Un représentant de la CAF est venu récemment sur place pour évaluer l'éligibilité du projet à une subvention.

Sachant qu'il n'est pas possible de cumuler plus de 80% de demande de subvention et que nous avons déjà sollicité l'Etat (DETR) et le Département à hauteur de 25% chacun, Madame le Maire propose d'attendre la prochaine séance pour établir un plan de financement incluant la CAF et l'ANS. En effet, elle espère avoir d'ici là un peu plus d'information concernant l'attribution ou non de la DETR.

Le Conseil décide par 15 voix « Pour » d'attendre pour délibérer définitivement sur les pourcentages à demander à la CAF, la Région et l'ANS.

## **9- Avis sur adhésion du PNR au projet RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) :**

Marie-Pierre MISSAULT expose les avantages et inconvénients que pourraient avoir le fait d'adhérer au projet RICE.

La délibération définitive sera prise au prochain conseil.

## 10- Convention avec le SDE pour la modernisation de l'éclairage public :

Alain BOUSSARIE expose le projet de convention pour la modernisation de l'éclairage public et l'étude financière réalisée par le SDE pour cette opération qui pourrait se réaliser sur un programme pluriannuel.

La délibération définitive sera prise au prochain conseil.

## TOUR DE TABLE

**N.BAILLET** : Donne un compte rendu de la réunion avec ALAIJE de Brantôme concernant la mise en valeur des espaces publics. Ils ont travaillé sur l'aménagement de la place des Clauds et nous ont fourni un devis. Mais comme il va y avoir les travaux de la Maison de Santé, il ne nous semble pas judicieux de faire cet aménagement cette année. Demande qu'il y ait un budget annuel pour aménagement environnemental.

Sylvie GOURAUD répond que chaque année des prévisions d'aménagement devront être faites afin de voir ce qui pourra être mis au budget.

**G.SAVOYE** : - donne des précisions pour l'agrandissement de la MSP (augmentation des coûts, nouvelles demandes de subventions). En fait le fond de concours devrait n'augmenter que légèrement. Mais finalement l'opération est lancée pour un TTC d'environ 771 621 euros  
Fonds concours St Pardoux : environ 71 000 euros.

**D.GACHON** : - info SMCTOM : composteurs gratuits proposés par la déchetterie. Distribution prévues jeudi 7 et vendredi 8 avril.

- quelques problèmes au niveau du SMCTOM entre la partie Brantôme et Nontron.

**S.GOURAUD** : - Congés Julie à compter du 14 mai jusqu'en septembre. Une seule candidature : Martine TESTA.

- Valérie LIVERTOUT en stage au secrétariat dans le cadre d'un parcours mobilité pour faire une formation pour reclassement.
- Remerciements Romane BLANCHER et Baptiste NICOLAU pour subvention de la mairie pour raid à la Réunion.
- La commune de St Pardoux a été retenue pour figurer dans le guide « Dix Belles Balades et Randonnées autour des Villes et Villages Fleuris de Dordogne-Périgord » édition 2023 (pour la boucle de Bordessoule. Les randonneurs sont remerciés.
- Proposition de la Poste pour recyclage des bulletins de vote. Coût = 194 euros pour Présidentielles ou 354 euros pour les Présidentielles et Législatives.

Le Conseil ne donne pas suite.

- Proposition tours de gardes élections.

La séance est levée à 22 h 30